

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 4 octobre 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Matthieu Girard
M. Steeve Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 et de l'ajournement du 19 septembre 2017;
4. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2017;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt des états comparatifs;
7. Demande de versement de l'aide financière relatif aux plans et devis dans le cadre du projet Installation feux clignotants chemin Cartier/ 1^{er} Rang - RRRL RIRL 2015-018B, PISRMM;
8. Mandat d'assistance technique à ARPO Groupe-conseil (route 138);
9. Projet tour de télécommunication Bell Canada : Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion nommé site Saint-Hilarion F2784, situé à Saint-Hilarion dans le secteur du Lac à la Mine;
10. Résolution d'appui pour une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Mathieu Tremblay;
11. Demande de dérogation mineure #128 de Ferme Keny Porc SENC pour la propriété du 472, rang 1;
12. Demande de dérogation mineure #129 de Dominic Rochefort pour la propriété du 12, chemin Principal;
13. Centre Financier aux Entreprises et Caisse Desjardins de Charlevoix-Est : Résolution pour changement de signataire pour le compte #540116 ainsi que changement d'administrateur à Accès D Affaires;
14. Démission de monsieur Harold Audet comme pompier volontaire;
15. Organisme de participation de Parents (OPP) et le service de garde « l'Arc-en-ciel » de l'école Marie-Reine : Demande de commandite, année scolaire 2017-2018;

16. Club d'Auto neige Le Sapin d'or : Demande de commandite pour le bottin 2017-2018 et invitation au souper et soirée d'ouverture de la saison;
17. Invitation souper-encan-spectacle pour le cirque équestre Ekasringa et la SPCA de Charlevoix;
18. Centr'Hommes Charlevoix : Campagne de financement;
19. Résultat de l'appel d'offres pour la fourniture de sable pour l'entretien des chemins en hiver;
20. Location de pelle pour mélange de sable et de sel à déglacage;
21. Demande de subvention pour chemin à double-vocation;
22. PAARRM-Résolution approuvant les travaux exécutés sur les chemins conformément aux exigences du MTQ pour subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
23. Entente à intervenir avec Monsieur Denis Lafond pour servitude chemin Principal;
24. Prolongation du programme FEPTEU, résolution modalités de FEPTEU;
25. Régularisation et nouveau contrat de travail de la directrice générale;
26. Demande de subvention - Cours de natation;
27. SPCA Charlevoix : Demande de lumière de rue;
28. La Marée : Invitation Croisière bénéfice au profit de l'organisme;
29. Réfection rang 1-RRRL-RIRL 2015-018D : Décompte progressif #1;
30. Demande de Construction Valard pour le rallongement temporaire d'un ponceau existant, 1^{er} Rang;
31. Achat pour service incendie;
32. Fin d'emploi de madame Stéphanie Beaudin-St-Amour;
33. Courrier;
34. Affaires nouvelles
35. Période de questions;
36. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2017-10-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2017-10-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 septembre 2017

2017-10-03

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’AJOURNEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de l’ajournement du 19 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adopter le procès-verbal de l’ajournement du 19 septembre 2017.

2017-10-04

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 58 799.90 \$ (journal des achats #1181, journal des déboursés # 972-973, chèques # 13248 à 13293, prélèvements # 503 à 511) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 60 496.94 \$ (journal des achats 1179-1180, journal des déboursés # 969-970-971, chèques # 13241 à 13247, prélèvements # 500 à 502) et les salaires nets pour un montant 28 075.14 \$, (dépôts # 505041 à 505104), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-10-05

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				89.57 \$
Visa Desjardins				593.08 \$
Bell Mobilité				127.48 \$
Hydro Québec				260.44 \$
				1 070.57 \$

6- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des états comparatifs des activités financières pour les périodes finissant le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2017.

2017-10-06

7- DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AUX PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET INSTALLATION FEUX CLIGNOTANTS CHEMIN CARTIER/1^{ER} RANG – RRRL, RIRL 2015-018B, PISRMM

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée par la municipalité au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration de plans et devis pour le projet mise en place de feux clignotants à l'intersection chemin Cartier/Rang 1;

CONSIDÉRANT l'accord de principe confirmant que le projet a été jugé admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière au montant de 11 417 \$ ainsi que la signature de l'entente de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis RIRL-2015-018B intervenue entre le ministère et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs aux plans et devis sont terminés et qu'il y a lieu de demander le versement de l'aide accordée;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande au MTMDET le versement de l'aide financière au montant de 11 417 \$ accordée en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet - Redressement des infrastructures routières locales, Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

2017-10-07

8- MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À ARPO GROUPE-CONSEIL (ROUTE 138)

CONSIDÉRANT la demande de proposition à Arpo Groupe-conseil pour de l'assistance technique lors des étapes de réalisation du projet de réfection de la route 138 par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition datée du 26 septembre 2017 d'Arpo Groupe-conseil qui propose un mandat à taux horaire (ingénieur 100 \$/h plus taxes, technicien 70 \$/h plus taxes) et sera ajusté selon les besoins avec confirmation à chaque fois.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'autorisation de travail pour et au nom de la municipalité.

2017-10-08

9- PROJET TOUR TÉLÉCOMMUNICATION BELL CANADA : AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION NOMMÉ SITE SAINT-HILARION F2784M SITUÉ À SAINT-HILARION DANS LE SECTEUR DU LAC À LA MINE

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l'installation de système (s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'est entendu avec les propriétaires pour l'utilisation d'une terre agricole boisée et avec les propriétaires de proximité pour l'établissement d'un chemin d'accès et d'un réseau d'approvisionnement électrique, dont le plan d'arpentage est joint en annexe des présentes, pour la construction d'une tour de type haubanée de 107 mètres;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

ATTENDU QUE, qu'en raison des objectifs de couverture du réseau, du fait que le site visé constitue une offre moindre impact pour la municipalité et présente le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne (s) de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le territoire de Saint-Urbain et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'acheminer copie de la résolution à M. André Nepton, de l'Aide-Tic, Chargé de projet d'implantation pour Bell Mobilité.

10- RÉSOLUTION D’APPUI POUR UNE DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DE MONSIEUR MATHIEU TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Mathieu Tremblay, qui agit à titre de demandeur pour la propriété appartenant à Monsieur Jeannot Tremblay et portant le numéro de lot 13-P, rang 3 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion (lot 5 719 602 du cadastre du Québec depuis la rénovation cadastrale);

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d’utiliser à des fins non agricoles une superficie de 5 000 mètres carrés aux fins de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot mentionné ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est exclusivement boisé et il n’y a pas de culture en cours sur le lot;

CONSIDÉRANT QU’il y a des endroits disponibles ailleurs sur le territoire, mais qui ne conviennent pas pour le projet demandé;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l’article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 3-4-5-7 Catégorie : 3-4-5-7
2	Les possibilités d’utilisation du ou des lots à des fins d’agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d’une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l’application des lois et règlements en matière d’environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d’autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l’agriculture.	Présente
6	L’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricole.	N/A
7	L’effet sur la préservation pour l’agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l’agriculture.	Présente
9	L’effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d’une collectivité lorsque la faible densité d’occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement, au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation de monsieur Mathieu Tremblay à la CPTAQ;

2017-10-10

11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #128 DE FERME KENY PORC SENC POUR LA PROPRIÉTÉ DU 472, RANG 1

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Ferme Keny Porc SENC pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 472, rang 1, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation demandée : autoriser une superficie de garage annexé de 70 mètres carrés, la norme est de 55.25 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les raisons justifiant le non-respect des dispositions réglementaires existantes : besoin de plus d'espace, laisser libre la fenêtre côté est;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande le 2 octobre 2017 et qu'ils recommandent au conseil de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure de la Ferme Keny Porc SENC.

2017-10-11

12- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #129 DE DOMINIC ROCHEFORT POUR LA PROPRIÉTÉ DU 12 CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Dominic Rochefort pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 12 chemin Principal, lot 6A-2, rang 3, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation demandée : autoriser une marge de recul arrière de 2.55 mètres, la norme est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT les raisons justifiant le non-respect des dispositions réglementaires existantes : impossible de construire ailleurs (agrandissement)

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande lors d'une séance spéciale tenue le 4 octobre 2017 et qu'ils recommandent au conseil de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Rochefort.

2017-10-12

13- CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES ET CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST : RÉOLUTION POUR CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LES COMPTES DU FOLIO #540 116 AINSI QUE CHANGEMENT D’ADMINISTRATEUR À ACCÈS D AFFAIRES

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE nommer madame Nathalie Lavoie, directrice générale, comme l’un des signataires désigné, avec le maire ou le maire suppléant, sur les chèques et pièces bancaires des comptes du folio #540116 de la Municipalité de Saint-Hilarion, à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et Centre Financier aux Entreprises.

DE nommer madame Nathalie Lavoie, administrateur et responsable des services Accès-D Affaires et l’autorise à faire les paiements et transactions par Internet pour certains comptes fournisseurs et pour les remises gouvernementales en remplacement de Madeleine Tremblay.

2017-10-13

14- DÉMISSION DE MONSIEUR HAROLD AUDET COMME POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Harold Audet datée du 11 septembre pour aviser qu’il quitte la brigade des pompiers en date de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseiller présents :

D’accepter la démission de monsieur Harold Audet et conséquemment de mettre fin à son lien d’emploi à titre de pompier volontaire du service incendie de Saint-Hilarion, à la date effective de son départ, soit le 11 septembre 2017;

DE remercier monsieur Audet pour ses services à la Municipalité depuis plusieurs années, pour son excellent travail, sa collaboration et son intérêt manifesté envers la Municipalité.

D’autoriser la dépense pour l’achat d’une plaque en guise de remerciement pour toutes les années de loyaux services qui pourra être remise lors d’une pratique ou autre.

2017-10-14

15- ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS (OPP) ET LE SERVICE DE GARDE « L’ARC-EN-CIEL » DE L’ÉCOLE MARIE-REINE : DEMANDE DE COMMANDITE, ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 150 \$ à l'Organisme de Participation de parents (OPP) de l'école Marie-Reine de Saint-Hilarion pour l'année scolaire 2017-2018.

2017-10-15

16- CLUB D'AUTO NEIGE LE SAPIN D'OR : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE BOTTIN 2017-2018 ET INVITATION AU SOUPER ET SOIRÉE D'OUVERTURE DE LA SAISON

CONSIDÉRANT QUE le Club d'Auto neige Le Sapin d'Or sollicite la municipalité pour une publicité dans le bottin 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'invitation pour monsieur le Maire à participer au souper et à la soirée d'ouverture de la saison le 4 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour une publicité 1/3 page - couleur dans le guide de sentiers et commanditaires pour la saison 2017-2018 du Club d'Auto neige Le Sapin d'Or Inc. au coût de 150 \$ plus taxes et que monsieur le Maire accepte l'invitation au souper et à la soirée de début de saison.

2017-10-16

17- INVITATION SOUPER-ENCAN-SPECTACLE POUR LE CIRQUE ÉQUESTRE EKASRINGA ET LA SPCA CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT l'invitation au souper-encan-spectacle pour le cirque équestre Ekasringa et la SPCA de Charlevoix qui aura lieu le 14 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion achète deux (2) billets au coût de 50 \$ chacun pour le souper-encan spectacle au profit du cirque Ékasringa et de la SPCA Charlevoix.

2017-10-17

18- CENTR'HOMMES CHARLEVOIX : CAMPAGNE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centr'Hommes Charlevoix, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration de la condition masculine, sollicite un appui financier pour aider à promouvoir leur présence dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE leur local et salle de rencontre se situe au sous-sol de la sacristie de l'église de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un don de 50 \$ à l’organisme Centr’Hommes Charlevoix.

2017-10-18

19- RÉSULTAT DE L’APPEL D’OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SABLE POUR L’ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER

CONSIDÉRANT QUE la demande d’Appel d’offres sur invitation pour la fourniture de sable tamisé pour l’entretien des routes en hiver à raison de 3 000 tonnes par année pour un an et pour 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l’Appel d’offres soit les suivants :

Les prix sont avec transport avant taxes

	<u>1 an</u>	<u>2 ans</u>
Transport S. Brassard inc:	7.10 \$ la tonne	7.10 \$ la tonne
Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. :	8.30 \$ la tonne	8.10 \$ la tonne
Aurel Harvey & Fils Inc. :	8.65 \$ la tonne	8.65 \$ la tonne

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de Transport S. Brassard inc au montant de 7.10 \$ la tonne avec transport avant taxes et qu’elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Transport S. Brassard Inc. est acceptée en raison d’environ 3 000 tonnes par an pour une période deux ans soit 2017-2018 et 2018-2019 étant la plus basse et conforme au montant de 7.10 \$ la tonne avant taxes soit environ 21 300 \$ par année avant taxes ;

2017-10-19

20- LOCATION DE PELLE POUR LE MÉLANGE DE SABLE ET DE SEL À DÉGLAÇAGE

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la location d’une pelle mécanique de Transport NF St-Gelais au tarif de 110 \$ de l’heure pour mélange le sable et le sel à déglçage.

2017-10-20

21- DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMIN À DOUBLE-VOCATION

**AXES À DOUBLE VOCATION
COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS**

Demande de compensation pour l’entretien de chemins à double vocation

RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien de chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Rue de la Scierie	1,38 km	Bois brut et copeaux	12 256

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion demande au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 1,38 km.

2017-10-21

22- PAARRM-RÉSOLUTION APPROUVANT LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES CHEMINS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU MTQ POUR SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (DOSSIER NO : 00026281 -1 - 16050 (03) - 2017-07-13-4)

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-10-22

**23- ENTENTE À INTERVENIR AVEC MONSIEUR DENIS LAFOND POUR SERVITUDE
CHEMIN PRINCIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité amorcera bientôt des travaux d'amélioration nécessitant l'aménagement d'une nouvelle conduite d'égout pluvial projetée sur le terrain de la propriété de M. Denis Lafond au 195, chemin Principal;

ATTENDU QUE la Municipalité désire pour ce faire obtenir une servitude permanente d'une largeur de 5 mètres centrée sur la conduite auprès du Propriétaire concernant le passage et le maintien de la conduite d'égout pluvial en tréfonds et, pendant l'exécution des travaux, une servitude temporaire d'une largeur supplémentaire de 8.5 mètres centrée sur la conduite pour permettre l'exécution des travaux avec la machinerie nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour se rendre sur le terrain avec le propriétaire pour expliquer le projet et lui montrer l'emplacement prévu de la servitude;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente et le contrat de servitude à intervenir entre les parties à la suite des négociations et au terme du calcul de l'indemnité à verser.

2017-10-23

24- PROLONGATION DU PROGRAMME FEPTEU, RÉOLUTION MODALITÉS DE FEPTEU

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M \$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

2017-10-24

25- RÉGULARISATION ET NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché Nathalie Lavoie à la résolution #2017-06-10 pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner les conditions de travail de la directrice générale dans un contrat;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la *Loi sur les normes du travail* qui s'appliquent à la directrice générale (L.R.Q., c. N-1.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE CONFIRMER le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à Nathalie Lavoie à partir du 10 juin 2017, permettant ainsi la signature du contrat de travail à durée indéterminée qui prévoit l'ensemble des conditions de travail et de traitement tel que discuté avec les corrections apportées.

Le conseiller Benoît Bradet n'a pas participé aux discussions et n'a pas voté sur ce point de l'ordre du jour.

2017-10-25

26- DEMANDE DE SUBVENTION-COURS DE NATATION

Il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 45 \$ soit versé à madame Claudine Tremblay pour l'inscription à un cours de natation à Baie-St-Paul pour sa fille, Olivia Tremblay.

2017-10-26

27- SPCA CHARLEVOIX : DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE

CONSIDÉRANT la demande madame Ariane Bernier, superviseure de la SPCA de Charlevoix, pour une lumière de rue pour éclairer le ponceau menant à leur terrain situé au 25, rue de la Scierie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune lumière à proximité de leur entrée et que pour éviter des incidents, elle demande cet ajout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'une lumière de rue au coût de 545 \$ plus taxes chez S. Côté Électrique Inc.;

ET autorise la production et l'envoi de la demande concernant l'éclairage des voies publiques à Hydro Québec ainsi que les frais fixes de raccordement.

2017-10-27

28- LA MARÉE : INVITATION CROISIÈRE BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ORGANISME

CONSIDÉRANT l'invitation à la croisière de La Marée qui a lieu ce mercredi 4 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne participera pas à la croisière mais veut toutefois faire un don pour la cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50 \$ à La Marée.

2017-10-28

29- RÉFECTION RANG 1-RRRL-RIRL-2015-018D : DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 1 de Pavage Rolland Fortier pour les travaux effectués au 30 septembre dans le cadre du projet de Réfection du Rang 1 au montant de 636 782.35 \$ (incluant la retenue contractuelle de 10 % et les taxes);

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, a vérifié les quantités et que monsieur François Beaudoin de Tetrattech recommande le paiement de ce décompte suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 à Pavage Rolland Fortier au montant de 636 782.35 \$ (incluant la retenue contractuelle de 10 % et les taxes);

2017-10-29

30- DEMANDE DE CONSTRUCTION VALARD POUR LE RALLONGEMENT TEMPORAIRE D’UN PONCEAU EXISTANT 1^{ER} RANG

CONSIDÉRANT la demande de Valard, sous-traitant d’Hydro Québec pour le changement d’isolateurs lignes 7 023, pour le rallongement temporaire d’un ponceau existant situé au sud-ouest du 436, rang 1;

CONSIDÉRANT QU’il désire procéder à l’installation d’une section temporaire qui aura une longueur de 6 mètres et de diamètre équivalant à l’existant;

CONSIDÉRANT Qu’à la fin des travaux, prévue le 3 novembre, ils procéderont à l’enlèvement de la section temporaire et à la remise en état des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion donne l’autorisation de procéder aux travaux en demandant de faire attention au chemin nouvellement asphalté du projet de réfection du rang 1 (3 km).

2017-10-30

31- ACHAT POUR SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a transmis une liste de fournitures nécessaires pour le service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l’achat d’équipements pour le service incendie tel que : lance turbo à débit contrôlable (2), robinet de borne fontaine de 4 pouces (1) chez Aéro-Feu et des vannes à guillotine chez l’Arsenal (CMP Mayer) au coût d’environ 2 100\$ plus taxes.

2017-10-31

32- FIN D’EMPLOI DE MADAME STÉPHANIE BEAUDIN-ST-AMOUR

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Beaudin-St-Amour avait été engagée pour la période estivale et que la saison est maintenant terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité met fin au lien d’emploi avec madame Stéphanie Beaudin-St-Amour à partir de la période finissant le 30 septembre 2017.

33- COURRIER

- Fondation prévention suicide : Communiqué de presse 17^e édition tournoi golf bénéfice;
- Centre de prévention du suicide : Remerciement pour don;
- Ministère des transports : Confirmation d’Aide financière maximale de 795 635 \$;
- CPTAQ : Dossier Préavis 381537, Préavis 382360, Avis de conformité #416184;
- MMQ : Non responsabilité dossier 172010-30;

34- AFFAIRES NOUVELLES

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2017-10-32

36- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 09.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».